MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 57314 du 16 août 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »

NOR : *INTJ1912721S*

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 7343 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828665S);

Vu la décision n° 88838 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828662S) ,

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er septembre 2019 :

Valat Hugues	NIGEND : 160 596	NLS : 8 017 596

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er septembre 2019 :

Desèvre Cyril	NIGEND : 190 933	NLS : 6 574 012

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er septembre 2019 :

Péronnet Aurélie	NIGEND : 303 327	NLS : 8 090 677
Châtain Nicolas	NIGEND : 310 348	NLS : 8 092 145
Robert Laëtitia	NIGEND : 189 768	NLS : 8 044 847

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er septembre 2019 :

Bardet Florence	NIGEND : 159 443	NLS : 8 016 705

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 août 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Le général, adjoint au directeur
des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. Browaëys